

MIGRATIONS INTERIEURES DANS LA TUNISIE DU XIX^e SIECLE LE CAS DES INSULAIRES JERBIENS

par Mourad REGAYA

Les flux migratoires ont existé, en Tunisie, depuis l'aube des temps, mais leur étude et leur quantification ne devinrent possibles qu'avec l'ère des recensements démographiques. En fait, ceux-ci n'ont existé que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Leur étude a pu être abordée grâce à l'existence des registres fiscaux de l'ancienne administration beylicale.

- LA SOURCE

Les Archives Tunisiennes de Dar El Bey conservent les minutes d'une capitation instituée en Juillet 1856 par le Bey M'hammad (1) afin de remplacer d'autres taxes. Cette taxe personnelle est désignée dans ces registres sous le vocable *i'âna* : aide ou contribution exceptionnelle. Son taux est fixé à 36 piastres (2). Elle a été doublée en 1861 pour faire face à la faillite budgétaire (3). Le décret de 1856 stipule qu'elle est payable mois par mois et qu'elle pèse sur tous les Tunisiens mâles et pubères, à l'exception des habitants de Tunis, Kairouan, Sousse, Sfax et Monastir, assujettis à d'autres taxes. En sont également exemptés les agents du Bey : Cheikhs, Khalifas et Caïds, les dignitaires religieux, les étudiants, ainsi que les soldats et les vétérans. L'ordre fut donc donné aux Caïds, représentants du pouvoir central dans les différentes circonscriptions, de recenser les mâles pubères redevables de la Majba.

L'objet de cette étude sera donc l'un des innombrables registres de capitation, portant le numéro 647, datant de l'an 1273 de l'Hégire (1856-1857) et concernant l'île de Jerba. Et bien que le registre en

(1) Mohamed Bey (1855-1859), 11^e prince de la dynastie husseinite. Il avait succédé à son cousin, le bey Ahmed (1837-1855).

(2) A l'époque, le cours de la piastre oscillait entre 12 et 13 sous.

(3) GANIAGE Jean : "La population de la Tunisie vers 1860. Essai d'évaluation d'après les registres fiscaux", *Etudes maghrébines. Mélanges C. A. Julien*, Paris, 1964, p. 165-199.

question concerne en premier lieu les Jerbiens mâles et pubères redevables de la Majba et résidant sur l'île même, il nous procure en annexe une liste nominative exhaustive des Jerbiens extra-insulaires, ainsi que de leurs fils, de leur aire d'accueil et, parfois, de leurs métiers ou qualifications administratives ou militaires.

- RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES ET FISCAUX

Cette liste nominative des migrants jerbiens nous est parvenue indirectement du fait que ces derniers, en général éparpillés à travers le pays, payaient leur capitation, non au Caïd du Wațan d'accueil, mais bien au Caïd du Wațan de départ, c'est-à-dire, dans le cas présent, à celui de Jerba, et ce, pour empêcher toute velléité d'échapper au décompte.

Selon les estimations du Professeur Jean Ganiage, les listes de 1273/1856-57 aboutissent, indigents compris, à un total de 5.698 individus. Quant aux Juifs, ils étaient moins de 800 dans leur deux Hara : 118 imposables dans la Hara Kebîra, 74 dans la Hara Sgîra.

D'après ce même registre 647, le nombre des Jerbiens mâles, pubères, extra-insulaires s'élevait à 479 individus, et, en utilisant le coefficient de conversion tenant compte des femmes et des soldats, ce chiffre atteint approximativement un millier de personnes, soit près du dixième de la population musulmane (4). Mais il ne fait pas la distinction, concernant les Jerbiens extra-insulaires, entre les nantis et les indigents, surtout que certains d'entre eux pouvaient jouir d'une exemption fiscale pour des motifs divers (5).

A - Répartition géographique des Jerbiens extra-insulaires.

Ces Jerbiens n'avaient pas tous élu domicile au même endroit pour des causes qui nous sont totalement inconnues, et qui peuvent être personnelles, familiales, et surtout économiques. Le registre 647 nous confirme, par les chiffres, l'inégale intensité du phénomène migratoire vers les différentes zones d'accueil :

Zones d'attraction	Nombre de mâles pubères imposables	% du total
Wațan de Sousse	104	21,84
Wațan de Monastir	180	37,81
Wațan de Kairouan	32	6,72
Wațan Qibli	108	22,68
Wațan de Bizerte	30	6,30
Wațan du Kef	22	4,62

Ce tableau démontre bien l'inégale attraction des six aires, laissant apparaître une nette préférence des Jerbiens pour le Sahel et le Centre, représenté ici par la ville de Kairouan. Cette inégale attraction se justifie par des mobiles variés; celui de chercher d'autres ressources les domine de loin. Hormis la troisième aire, considérée comme non avantagée climatiquement et économiquement, les autres sont toutes localisées dans des zones stratégiques les portant à être des zones d'attraction de choix pour les flux migratoires des Jerbiens quittant leur île.

Pourtant le Sahel et la Basse Steppe constituent la principale aire d'attraction des Jerbiens extra-insulaires. L. Valensi note, en effet, en traitant des mouvements migratoires au XIXe siècle, que le Sahel était... "une région de turbulence extrême. Apparemment la plus sédentaire, sa population connaît une espèce de bouillonnement. On a vu Djerbiens, Kerkenniens, Ousseltiya et nomades y affluer..." (6).

- Le Sahel -

Le registre de capitation n° 647 laisse apparaître l'inégalité des flux migratoires vers les trois pôles côtiers, à savoir : Sousse, Monastir et Mahdia.

Les Jerbiens extra-insulaires mâles et pubères se répartissent inégalement entre ces trois pôles :

(4) GANIAGE J. : *op. cit.*

(5) Archives du Gouvernement Général de la Tunisie, carton 93, dossiers 94 et 95.

(6) VALENSI L. : *Fellahs tunisiens. L'économie rurale et la vie des campagnes, au XVIIIe siècle*, Paris, Mouton, 1977, p. 26-27.

Zones d'attraction	Nombre de mâles pubères imposables	% du total
Waţan de Monastir :	172	62,31
Mahdia	54	19,56
Bekalta	33	11,95
Moknine	14	5,07
Teboulba	14	5,07
Lemta	11	3,98
Monastir	10	3,62
Ksibet el-Mediouni	8	2,89
Ksar-Hellal	8	2,89
Ksour es-Saf	6	2,17
Khnis	6	2,17
Bembla	6	2,17
Sayada	3	1,08
Rejiche	1	0,36
Waţan de Sousse :	104	37,68
Sousse	43	15,57
Jammâl	30	10,86
Kalâa Kebîra	23	8,33
Hammam-Sousse	8	2,89

La ville de Monastir, malgré son importance administrative venant du fait qu'elle est chef-lieu de Caïdat et capitale du Sahel méridional, et malgré son importance économique qui découle de son rôle dans la collecte et la transformation des produits de l'arrière-pays, ainsi que de son trafic portuaire basé sur le commerce de l'huile (7), n'a pu attirer une bonne proportion de migrants. On remarquera pourtant l'intensité de l'émigration vers les villes portuaires de Sousse et de Mahdia. Cette

(7) LARGUECHE-BOUZGARROU D. : *Fiscalité, Etat et Société dans la Tunisie moderne. Le Sahel de Monastir, 1676-1856*, D.R.A., 343 p. - CHATER K. : *Insurrection et répression dans la Tunisie du XIXe siècle : La Mehalla de Zarrouk au Sahel (1864)*, Tunis, 1978.

dernière demeure la principale aire d'attraction, prenant le pas sur Sousse malgré la primauté de celle-ci sur tous les plans : administratif, démographique, économique, et faisant fonction, sans conteste, de capitale de la Tunisie centrale.

Le registre confirme tout aussi bien l'accapement, par certains gros bourgs agricoles, d'un assez grand nombre de migrants, tant dans le Sahel Septentrional que dans le Sahel méridional, comme Kalâa Kebîra, Jammâl et Bekalta.

Toutes les sources convergent pour assurer que le phénomène migratoire jerbien est antérieur au XIXe siècle (8) et qu'il n'est aucunement conjoncturel, comme d'ailleurs celui des Kerkenniens et des nomades de diverses origines.

Pour Sousse, chef-lieu du Caïdat et principal port de la côte Est de la Tunisie, la présence des insulaires jerbien est décelable dans la forêt d'oliviers du Waţan de Sousse, dès la moitié du XVIIe siècle (9). Leur participation à la quote-part globale du Qânûn des oliviers s'élève à 64 Dinars, mais l'importance et la répartition de leurs olivettes, à travers le Waţan, restent inconnues.

Un document fiscal datant de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, et plus précisément de l'an 1172 de l'Hégire (1758-1759), nous donne de plus amples indications. Il s'agit d'un acte d'exonération de la Majba, autre taxe homonyme de celle du XIXe siècle, et qui concerne les migrants résidant à Sousse avant cette date. Il est contemporain du déclenchement de la rébellion du petit-fils d'Ali Pacha, Ismaïl (10). D'après ce document, l'importante colonie de migrants jerbien résidents comptait 55 mâles pubères ayant bénéficié d'une exonération de l'ordre de 185 piastres, accaparant ainsi la première place avant toutes les autres colonies de migrants ou d'immigrants (Tripolitains) (11).

- La Basse Steppe (Kairouan) -

Le registre de capitation n° 647 nous signale la présence d'un groupe de migrants jerbien, évalué à trente-trois mâles pubères. Cette

(8) A.G.G.T., registre n° 102, p. 93. - VALENSI L. : *op. cit.*

(9) A.G.G.T., registre n° 1. Ce document, daté de 1087 H. (16 Mars 1676-4 Février 1677) énumère la quote-part des villes et villages relevant du Waţan de Sousse pour l'impôt Qânûn concernant les pieds d'olivier productifs.

(10) IBN ABI L-DIYAF : *Ithâf Ahl al-Zamân bi Aĥbâr Mulûk Tûnus wa 'Ahd al-Arnân*, Tunis, publications de l'Université, 1971, II, p. 195-199.

(11) A.G.G.T., registre n° 102, p. 93.

MOURAD REGAYA

colonie est encadrée administrativement par son Cheikh Muḥammad Ḥumranī. Le registre ne nous procure aucun détail concernant les qualifications des migrants qui nous permette de comparer les flux migratoires vers le Sahel et vers la Steppe. Seuls s'y retrouvent les noms de trois clans familiaux existant également au Sahel : les Dan Dan de Moknine, les Buḥriṣ de Jammāl, les Bin Ḥāj Sa'īd de Mahdia.

B - Organisation administrative des migrants jerbiens :

Le même registre de capitation démontre que ces migrants avaient leurs structures administratives autonomes, n'étant de ce fait soumis d'aucune façon aux structures administratives des cellules urbaines et villageoises d'adoption. Chaque groupe de migrants avait à sa tête un cheikh veillant à ses intérêts, à sa cohésion (Muḥammad Sūqī à Sousse, Yūnus bin Slimān à Hammam-Sousse, Ḥsan bin Sa'īd Bufāris à Kalāa Kebīrā, Sa'īd Nisba à Jammāl, Ḥāj 'Yad bin 'Amor à Mahdia, Sa'īd Ġandri à Monastir, 'Amar Laḥmar à Bekalta, Muḥammad Qallāl à Ksibet Mediouni, Sa'īd Jribi à Bembla).

Un certain nombre de petites colonies, comme celles établies à Moknine, Teboulba, Lemta, Ksar-Hellal, Sayada, Ksour Essaf, Khnis et Réjiche, n'avaient pas leurs propres structures. On pourrait supposer qu'elles relevaient de la compétence des cheikhs des colonies qui en étaient dotées. Ces structures n'avaient pas tant pour but d'encourager les vellétés d'autonomie des migrants hors de leur aire de départ, que celui de mieux les encadrer et contrôler par leurs propres élites. Nous avons même appris, à travers l'un des registres des recettes et dépenses du Beylik et concernant le Waṭan de Sousse au XVIIIe siècle, l'existence d'une super-structure encadrant celles des colonies éparpillées à travers le Waṭan, et consistant en un Cheikh de premier rang appelé : "Cheikh des Jerbiens du Sahel", et bénéficiant avec d'autres cheikhs de migrants de donations en nature. Le registre de capitation n° 647 passe sous silence les critères choisis pour donner la préférence à ces élites plus qu'à d'autres pour la charge cheikhale.

C - Caractéristiques des flux migratoires jerbiens aux XVIIIe et XIXe siècles :

Nous avons observé précédemment la présence de ces flux migratoires depuis le XVIIIe siècle. En comparant la liste nominative des migrants résidant à Sousse en 1172 de l'Hégire (1758-1759) (13) et en 1273 H. (1856-1857) (14) nous relevons les caractéristiques suivantes :

(12) *Ibidem*, registre n° 268, p. 139.

(13) *Ibidem*, registre n° 102, p. 93.

(14) *Ibidem*, registre n° 647, p. 102.

- La présence des mêmes noms de clans familiaux jerbiens : Bazīz, Qallāl, Bazdah, Sūqī, Bin Sa'īd, Ġūta, Bin Slimān...

- Le caractère familial de ces flux migratoires englobant des familles entières ou des clans, sous la pression de considérations économiques ou autres.

- Bien que le recensement des mâles pubères imposables, fait en 1273 H. (1856-1857), passe sous silence les qualifications des migrants, celui de 1172 H. nous renseigne sur certaines de ceux-ci : Aḥmed Qallāl le menuisier, les fils du Raīs Daḥmān, les marins Wunaīs, Muḥammad bin Sa'īd pêcheur d'éponges, Muḥammad bin Sa'īd le meunier...

- La prédominance des spécialités artisanales et marines au sein de ces migrants justifiant, pour beaucoup, le choix de villes comme Sousse, connue aussi par le drainage et la transformation des produits agricoles de son hinterland.

- Un autre registre de capitation recensant les migrants pubères imposables résidant dans les différentes unités du Waṭan de Sousse, et portant le n° 632, nous indique que les migrants jerbiens exercent les fonctions et métiers de... maçons, notaires, Imams, Qari, menuisiers, porteurs... Mais, concernant les autres unités, on remarque que tous les migrants résidant à Hammam-Sousse, au nombre de huit appartiennent à un même clan familial : celui des Bin Slimān, de même que ceux de Monastir, au nombre de neuf, appartiennent au clan des Ġandri.

- La prédominance de certains clans parmi les migrants de certaines unités : les Bufāris à Kalāa Kebīra, les Bazīz à Jammāl, les bin Fiqh Ahmed à Mahdia, les Laḥmar à Bekalta, les Qallāl à Ksibet Mediouni, les Jum'a à Teboulba, les Miksī à Ksar Hellal, les bin Slimān à Khnis, les Mhinī à Sayada, les Ṣalah à Lemta.

- La présence des mêmes clans familiaux dans plus d'une aire d'attraction tels les Baazīz à Sousse et à Jammāl, les Mhinī à Sousse et à Sayada, les Qallāl à Sousse et Ksibet Mediouni, les bin Sa'īd à Sousse et Jammāl, les Ṣalah à Sousse et Lemta, les bin Slimān à Hammam-Sousse et Khnis.

- La présence de certains clans dans une seule aire d'attraction tels les Ġandri à Monastir; les Ġūta, les Bazdah, les 'Abdalī, les Ṭābit à Sousse; les Naṣba, les Buḥriṣ, les Shīl, les Maḥsūs à Jammāl; les Bufāris à Kalāa Kebīra; les bin Zinib, les Hlifa, les Nhilī, les Mnassar, les bin Ḥāj Yūsuf à Mahdia.

- Certaines zones d'attraction ont joué le rôle de zone de transit pour certains de ces migrants; c'est le cas de Slimān Jayab, recensé à

Jammâl, domicilié à Msaken, de Sa'îd Jirbî recensé à Jammâl, domicilié à Akouda. C'est aussi le cas de Muḥammad Bannânî, recensé à Mahdia, domicilié à Kairouan, du qârî 'Umar Ġandrî recensé à Monastir, domicilié à Alexandrie, de Aḥmad bin Ḥfayiz, recensé à Monastir, domicilié à Kalâa Kebîra.

Bien que le registre de capitation n° 647 ne nous permette de quantifier et d'apprécier globalement les flux migratoires des Jerbiens que pour la période de la deuxième moitié du XIXe siècle, il nous a été possible de prouver leur présence au moins dès la deuxième moitié du XVIIe siècle.

Et bien qu'il ne nous ait pas été possible de cerner toutes les caractéristiques de ces flux, nous avons tout de même démontré que ces déplacements n'avaient pas un caractère conjoncturel, mais qu'ils étaient conséquents à la recherche d'autres ressources alors que Jerba était loin d'être surpeuplée.

La présence des mêmes clans familiaux au XVIIe siècle prouve bien que la participation des migrants au peuplement des aires d'attraction s'est faite quasi régulièrement, par vagues successives, obéissant à des mobiles divers, tant familiaux et économiques que personnels.

